

Commune de Plescop

# Livret d'accueil

Ecole maternelle Françoise Dolto





## **Les coordonnées de l'école**

Ecole maternelle F.Dolto

Adresse :

6, Rue de Sainte Anne 56890  
Plescop

 : 02 97 60 89 50

 : 07 56 18 21 49

 : [ec.0561527f@ac-rennes.fr](mailto:ec.0561527f@ac-rennes.fr)



## **Bienvenue à vous et à vos enfants**

La maternelle est la première étape de la scolarité de votre enfant. Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages. Sa réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous, ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de son parcours.

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

À l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève.

Il découvre l'univers de l'écrit.

Le programme de l'école maternelle, sans horaire contraignant, présente les grands domaines d'activité à aborder sur les trois années qui précèdent l'entrée au CP, il fixe les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire.

Ce livret d'accueil a pour objectif de tisser un premier lien entre vous et notre école. Nous avons essayé de compiler des informations pratiques pour vous aider dans cette approche de l'école. Ce livret va vous permettre de découvrir les règles de fonctionnement de notre école maternelle.

## Les horaires de l'école

## Les adultes de l'école

### L'équipe enseignante :

Son enseignant\*(e), professeur des écoles, assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire. La directrice, responsable du fonctionnement de l'école, est disponible, dans son bureau lors de son jour de décharge, ou bien au téléphone.

Les autres jours, elle assure sa classe.

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Matin : 8h30-11h45

Après-midi : 13h45-16h30

### Les ATSEM sont des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Elles sont chargées de seconder le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, de la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Elles participent à la communauté éducative. Elles sont chargées de la surveillance de la sieste.

Les portes de l'école ouvrent à 8h20 et sont fermées à 8h35.

Merci de respecter ces horaires pour l'organisation de la classe.

**Les animateurs municipaux** encadrent les enfants lors de l'accueil périscolaire (APS). Ils interviennent également auprès des élèves au restaurant scolaire et lors de la pause méridienne.

**Les aides aux élèves en situation de handicap (AESh)** apportent une aide à des enfants à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

**L'infirmier de PMI** effectue une visite médicale en Petite Section (PS) ou Moyenne Section (MS).

**L'infirmier scolaire ou le médecin scolaire**, ont la charge de la visite médicale en Grande Section (GS).

Il est nécessaire de signaler à l'école toute absence de courte ou longue durée de votre enfant.





## À savoir

La première rentrée est un moment important de la vie de votre enfant.

Il est essentiel de lui en parler :

- Pour lui donner une image positive de l'école.
- Pour lui expliquer où il va et qui il va rencontrer.
- Pour préparer la séparation en le sécurisant.
- Pour mettre des mots sur ses peurs.
- Pour susciter chez lui un désir de rencontre et de découverte.

## Préparer la rentrée

Pour venir à l'école, votre enfant doit être prêt pour la vie en collectivité, c'est-à-dire être préparé à la séparation avec ses parents et être prêt psychologiquement et physiquement.

### Les classes passerelles

En fonction du mode de garde actuel de votre enfant, différents temps de découverte sont possibles :

- ◆ En partenariat avec le multi-accueil de Plescop, des visites sont organisées au mois de juin.
- ◆ Vous aurez également la possibilité de faire découvrir la classe à votre enfant, en votre compagnie, sur un temps d'accueil dédié, en fin de journée, au mois de juin pour les élèves faisant leur rentrée en septembre, et au mois de décembre pour les élèves effectuant leur rentrée au mois de janvier.

### Matériel à prévoir pour la rentrée

Chaque enfant devra avoir :

- ◆ Un cartable marqué à son nom, qu'il apporte tous les jours à l'école.
- ◆ Des vêtements de rechange marqués à son nom (haut et bas).
- ◆ Son doudou et/ou la tétine (utilisée uniquement sur le temps de sieste) si besoin.

### Date de rentrée :

Le calendrier scolaire est disponible sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Important

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre éventuelle angoisse.

Donnez-lui du temps pour s'adapter à l'école, sans vous affoler de ses larmes, de ses cris ou trépignements.

Certains enfants ont besoin de temps pour accepter le changement.

Au moment de la sortie, soyez bien à l'heure pour éviter que votre enfant ne s'inquiète.



## Le jour J.....

Le premier jour d'école, les enfants sont accueillis dans leur classe. Vous êtes invités à prendre le temps d'entrer dans la classe avec votre enfant si vous en avez la possibilité.

Les enseignants accueillent individuellement chaque enfant. Vous pourrez ensemble repérer les lieux, rester un petit moment avec lui, puis ce sera l'heure de la séparation. Expliquez-lui alors ce que vous allez faire et dites-lui qui viendra le chercher à la sortie des classes.

## Conseils Pratiques

Privilégiez les vêtements et chaussures que votre enfant peut mettre tout seul (éviter par exemple salopette et chaussures à lacets).

Les parents ne doivent pas confier à leurs enfants des objets de valeur (bijoux, etc.) qui pourraient être détériorés ou même perdus.

**L'amicale laïque** offre un thé/café dans la cour de l'école. N'hésitez pas à aller à leur rencontre, ce qui vous permettra de rencontrer d'autres parents d'élèves.

**La répartition des classes** dépend du nombre d'enfants inscrits dans chaque niveau. Elle est fixée lors de la prérentrée des enseignants (les groupes sont affichés la veille de la rentrée sur le panneau à l'entrée de l'école).

**La rentrée** peut se faire de manière échelonnée. Cela permet une plus grande disponibilité de l'ensemble du personnel pour ce moment si important. L'information sur les modalités de rentrée vous sera donnée dès que possible.

**Des documents** vous seront remis le soir de la rentrée des classes dans le cahier de liaison de votre enfant. Vous y trouverez une fiche de renseignements à mettre à jour (avec notamment les personnes autorisées à venir récupérer votre enfant), une fiche d'urgence, une autorisation de sortie, ainsi qu'une autorisation de photographie. Il est nécessaire de signaler tout changement afin d'actualiser vos coordonnées et de pouvoir être joignable en cas d'imprévu.



Une journée type est difficile à résumer car chaque classe a sa propre organisation.

Voici un exemple de déroulement d'une journée de votre enfant :

# Une journée à l'école

## 8 h 20 : Accueil du matin dans la classe

Moment important de la journée, votre enfant vit la transition entre la maison et l'école. La séparation doit être effectuée dans la sérénité. En arrivant, l'enfant enlève son manteau, puis est toujours accompagné jusqu'à l'enseignant(e). La relation avec l'élève et avec la famille est favorisée. Des activités diverses sont proposées, en autonomie, afin de reprendre contact avec la classe.

## 8h45 : Le regroupement, les rituels et les ateliers

Première activité rituelle, rassurante, en grand groupe, les enfants sont réunis autour de l'enseignant(e) au coin regroupement. En général l'appel est effectué, les absents et présents sont comptés.

Le calendrier est observé pour apprendre à se repérer dans le temps... Les enfants récitent des comptines, poésies et chantent. C'est également un premier moment d'échange entre l'adulte et les enfants où certains vont prendre la parole pour évoquer un événement important pour eux. Les élèves sont ensuite répartis au sein des ateliers.

## 9h30 : la motricité

Tous les jours, dans la salle de motricité, les élèves bénéficient de 30 à 45 minutes d'activités physiques et sportives.



## Le passage aux sanitaires et la récréation

La matinée et l'après-midi sont entrecoupés par une récréation, sous la surveillance des enseignants. Les enfants jouent librement dans la cour. Ils peuvent avoir accès aux vélos, aux trottinettes, à la structure.

## Le temps du repas

Après un nouveau passage aux toilettes, les élèves sont accompagnés dans la salle de restaurant et installés à des tables.

Le personnel circule entre les tables pour servir et aider les enfants si nécessaire.

## 13h, le temps du repos

Les élèves de Petites et Moyenne sections sont conduits au dortoir après un passage aux toilettes. Ils apprennent à se déshabiller seul et à ranger leurs vêtements dans leur casier avec l'aide d'une ATSEM. Ce temps de repos est surveillé par une ATSEM. Le réveil des enfants est échelonné, en fonction des besoins individuels.

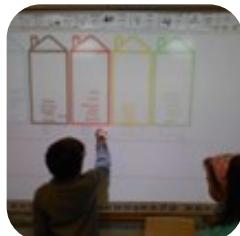
Ils rejoignent ensuite la classe.

## Les ateliers de l'après-midi

Les cinq domaines d'activités sont à nouveau travaillés en ateliers. Séquence de langage, bilan de la journée, rangement, lecture d'un album ou chant...

## **Le matériel numérique**

L'équipe enseignante peut s'appuyer sur du matériel pédagogique de qualité, mis à disposition par la municipalité. Chaque classe est équipée d'un vidéo projecteur interactif ainsi que d'ordinateurs. L'école dispose également de huit tablettes.



### **Goûter**

Il n'y pas de collation le matin. Veillez à ce que votre enfant ait bien mangé avant de venir le matin.

### **Les anniversaires**

Les enfants fêtent leur anniversaire à la fin du mois. Les enseignants vous signaleront la date à laquelle un gâteau ou des ingrédients vous seront demandés afin de partager ce moment important pour votre enfant, en classe, avec ses camarades.

### **À savoir**

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

### **Activité Pédagogique Complémentaire**

L'APC est un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire et vise à aider tous les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

### **Une classe bilingue Français/Breton**

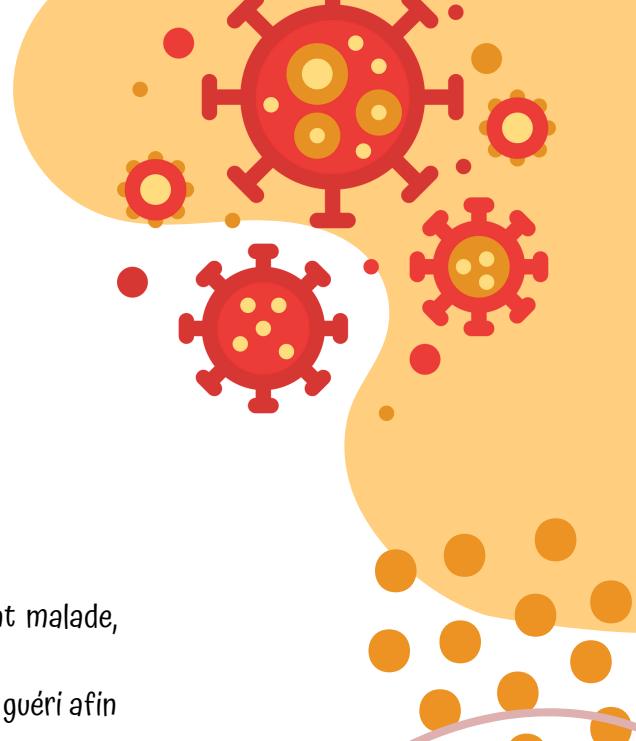
L'école dispose d'une classe bilingue français/breton. L'enseignement y est dispensé selon le principe de la parité horaire, français et breton occupent donc une part horaire égale.

Il s'agit d'une classe à multi-niveaux, de la toute petite section à la grande section.

Les enseignements dispensés sont ceux des programmes nationaux en vigueur.

### **La bibliothèque (BCD)**

Une fois par semaine, les élèves vont à la bibliothèque de l'école, BCD informatisée. Une histoire leur est racontée puis ils choisissent un livre qu'ils doivent ramener la semaine suivante, dans son sac de transport.



### **En cas de maladie**

La première année de scolarité, votre enfant peut être fréquemment malade, car il est en contact avec d'autres enfants.

Il est préférable que votre enfant se repose et ne revienne qu'une fois guéri afin de ne pas contaminer les autres élèves.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école.

Il est souhaitable que toute maladie contagieuse soit signalée.

Pour certaines maladies contagieuses, une note d'avertissement est affichée, afin d'informer les autres familles.

Vous êtes prévenus dans la journée en cas de fièvre ou maladie de votre enfant au numéro qui figure sur la fiche de renseignements que vous avez remplie en début d'année.

Il est donc important de signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.



### **Maladie chronique**

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme.....) un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec le médecinscolaire.

Veuillez en informer l'enseignant de votre enfant dès la rentrée.

### **Poux**

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être très vigilants et surveiller régulièrement la tête de leurs enfants. Merci de prévenir l'enseignant de votre enfant si celui-ci est porteur de poux ou de lentes pour alerter la vigilance des autres familles.



# **Informations de la vie de l'école**

## **Réunion de parents**

Courant septembre, chaque enseignant présente son organisation pédagogique, la vie de la classe, les programmes et activités. La présence d'un des parents est vivement conseillée.

## **Election des représentants des Parents d'élèves au conseil d'école**

Les deux parents de l'enfant sont électeurs. Le vote se fait au sein de l'école ou par correspondance. Les représentants de parents d'élèves élus représentent les familles lors des trois conseils d'école tenus au cours d'une année scolaire, et font le lien entre les familles et les enseignants si besoin.

Sont présents au conseil d'école l'équipe enseignante, un représentant de la mairie, un représentant de l'Inspection, les représentants des parents d'élèves élus. Ces représentants peuvent être également conviés à d'autres réunions par la mairie pour les sujets concernant les élèves (TAP, cantine, etc..).

## **Rendez-vous avec l'enseignant**

Tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant. Merci de prendre rendez-vous par mail.

## **Absence des enseignants**

Toute absence vous est signalée. Lorsque cette absence n'est pas remplacée, les enfants sont répartis dans les autres classes.

Les jours d'école, vous pouvez déposer votre enfant à la Maison de l'Enfance à partir de 7h30. Un animateur fait ensuite le lien à 8h20 avec l'école.

Après la journée de classe (16h30), votre enfant sera confié de nouveau aux animateurs jusqu'à 19h au plus tard.

Un accueil de centre de loisirs est organisé le mercredi toute la journée.

Les inscriptions se font par l'intermédiaire du « PORTAIL FAMILLE » du site internet de la mairie.

## **Parking et Sécurité**

Prudence en voiture aux abords de l'école, ralentissez.

Merci de respecter les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

L'aire de stationnement des cars est uniquement réservée au car qui peut arriver à tout moment, en cas de sortie scolaire.

## **La communication**

L'essentiel des communications entre enseignants et parents se fait par mail. En début d'année, il vous sera demandé d'envoyer un mail à l'adresse que l'enseignant de votre enfant vous aura donnée afin qu'il puisse créer la liste de diffusion de la classe.

Une pochette de liaison sera donnée à votre enfant en début d'année. Elle a pour fonction de vous transmettre toutes les informations papier.

## **Temps forts de l'école**

Au cours de l'année scolaire, des sorties pédagogiques, expositions spectacles..... sont organisées.

Des parents accompagnateurs sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves car pour toute sortie avec des élèves de maternelle, les normes d'encadrement stipulent l'obligation d'un adulte pour 8 enfants.

N'hésitez pas à signaler vos disponibilités !

Coordonnées de l'Amicale Laïque

25 rue de Sainte-Anne 56890 PLESCOP

 : 07 81 40 00 47

amicalelaiquideplescop@gmail.com

## **L'association des parents d'élèves**

Une amicale laïque existe pour les deux écoles, maternelle et élémentaire.

Grâce aux différentes actions réalisées en cours d'année (vide-grenier, carnaval, repas, fête d'école ,etc.....), de nombreuses subventions sont allouées aux écoles pour la mise en place d'activités et projets.

## **A retenir**

La fête d'école de fin d'année se fait toujours le jour de la fête des pères.



## La coopérative de l'école

L'argent du compte bancaire de la coopérative scolaire est géré par un enseignant délégué à la tâche de trésorier. Cet argent sert aux financements de sorties, de spectacles et à l'achat de matériel pour des occasions particulières.

Des actions sont menées (vente des photographies individuelles et de classe) pour soutenir les projets. Une aide financière par enfant est versée chaque année par la municipalité pour les activités pédagogiques, le transport scolaire et les fournitures scolaires.

## Assurance scolaire

L'assurance scolaire est indispensable. Prenez contact avec votre assurance pour vérifier si votre enfant est bien assuré. S'il n'est pas assuré, vous pouvez souscrire à votre assurance ou à la MAE, dont les formulaires seront remis à La rentrée.

## L'assurance en bref

Elle doit pouvoir couvrir toutes les activités scolaires et extrascolaires.

Elle doit comprendre :

◆ Le contrat de « responsabilité civile » qui s'applique aux dommages causés à un tiers.

◆ Le contrat « dommage individuel accident » qui couvre les dommages dont votre enfant serait victime.



# **Adresses et contacts utiles**

## **◆ Mairie de Plescop :**

Adresse : 2 Place Marianne - 56890 Plescop

☎ 02 97 44 43 44

Courriel : [accueil@plescop.bzh](mailto:accueil@plescop.bzh)

## **◆ Coordination Enfance et Jeunesse :**

Madame Grandjean

Adresse : 2 Place Marianne - 56890 Plescop

☎ 02 97 44 44 00

Courriel : [agrandjean@plescop.bzh](mailto:agrandjean@plescop.bzh)

## **◆ Contact référent restaurant scolaire**

: Monsieur Thomas

Courriel : [restaurantscolaire@plescop.bzh](mailto:restaurantscolaire@plescop.bzh)

## **◆ Centre de médecine Scolaire (CMS)**

Médecin scolaire : Docteur Allançon

Adresse : 1, rue Colonel Pobeguin - 56000 Vannes

☎ 02 97 01 63 70

Courriel : [ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr](mailto:ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr)

## **◆ Centre de protection maternelle et infantile (PMI)**

Adresse : 26, boulevard de la Paix - 56000 Vannes

☎ 02 97 54 76 33

Courriel : [contact@morbihan.fr](mailto:contact@morbihan.fr)

## **◆ Inspection de l'éducation nationale, Circonscription des Landes de Lanvaux :**

Adresse : 3, Allée du Général Le Troadec - CS 72506 56019 Vannes Cédex

☎ : 02 97 01 86 54

Courriel : [ce.0560080h@ac-rennes.fr](mailto:ce.0560080h@ac-rennes.fr)



**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

### • • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

### • • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

